

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

LES ATELIERS DE RÉNOVATION RP LTÉE	PELLE A NEIGE	1121563	C1901830	44,77
LES ATELIERS DE RÉNOVATION RP LTÉE	ESCABO 6', RUBAN	1121712	C1901830	114,92
CANAC	CRÉDIT CANAC	769987-	C1901831	- 0,28
CANAC	EMPORTEPIECE,CISEAU POINCON	769987	C1901831	32,17
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	GANT TRAVAIL	392004	C1901832	18,39
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ÉPINETTE.POUR SIGNALISATION	FCL0026543	C1901833	27,36
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP SIGNALISATION	FCK0283021	C1901833	17,24
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FLAT , FOURNITURE	FCK0281886	C1901833	3,54
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TREILLIS BAC POUBEL,S.MUNI	FCL0026383	C1901833	106,38
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TREILLIS BAC.S.MUNI	FCL0026385	C1901833	34,49
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE QUINCAILLERIE	FCK0283106	C1901833	18,44
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	MECHE	FCK028381	C1901833	29,29
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP.BOULON,ÉPINETTE	FCL0026841	C1901833	55,09
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CAISSE PRATIQUE TRANSPORT	FCK0285573	C1901833	22,33
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	JUTE, RUBAN	FCJ0099081	C1901833	21,47
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	MADRIER	FCL0027003	C1901833	20,70
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	MADRIER SMUN	FCL0027028	C1901833	13,69
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	JUTE	FCK0286551	C1901833	23,11
COMITÉ DÉVELOPPEMENT CONCERT ACTION	SOUTIEN ORGANISME FINALE	2019-10	M1901828	4 238,00
DICKNER INC.	QUINCAILLERIE TABLE	31060111	C1901834	20,06
DICKNER INC.	ROULETTE			
DICKNER INC.	SIGNALISATION, GANTS	31059861	C1901834	72,85
DICKNER INC.	poteau ,signalisation	31059782	C1901834	35,48
LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS	NIVELER RG 6	47115	C1901835	747,34
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV.01.11.19AU01.11.20	338170	C1901836	68,99
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	avis de mutation	201902642772	C1901837	4,00
SERVICES FRANCIS BRIAND	UNITÉ HYDROLIQUE TRAILLEUR	2971	C1901838	577,63
HYDRO-QUÉBEC	HOSE			
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 29 RUE DE LA RIVIÈRE	673002279854	L1900052	85,73
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC.RUE SEPT 2019	639702066475	L1900052	138,21
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC.2236 RUE PRINCIPALE	644202069419	L1900052	232,93
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE OCT 2019	367561	C1901839	260,00
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	251990	C1901840	46,82
MRC DE LA MITIS	SOUTIEN VFOURNIER TECQ19-23	36321	C1901841	29,74
MRC DE LA MITIS	PLANIF.TECQ19-23 V.FOURNIER	36320	C1901841	622,43
MRC DE LA MITIS	PROJET9070-009.RG5OUEST	36323	C1901841	1 928,25
MRC DE LA MITIS	PROJET9070-005PONCEAU2017	36324	C1901841	204,67
MRC DE LA MITIS	PROJET LIDAR.POUR.GÉNIE.MUNI	36322	C1901841	11,87
MRC DE LA MITIS	demande révision servitech	36350	C1901841	79,16
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP 3 TRIMESTRE	36365	C1901841	207,26
MRC DE LA MITIS	FRAIS DÉPLACEMENT CONGRÈS	36428	C1901841	103,85
ORIZON MÉDIA	SITE INTERNET	000345	C1901842	310,43
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	INFO,FOURNI.	SEPT OCT	C1901843	87,95
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	COURECOMMANDÉ,LUM	2019		
REVENU QUÉBEC	REMISE FED OCT 2019	OCT 2019	L1900053	841,99
REVENU QUÉBEC	REMISES PROV OCT 2019	OCT 2019	L1900054	2 142,86
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	DISTRIBUTEUR À PAPIER A MAIN	10677	C1901844	135,56
SANI-MANIC	VIDANGE FOSSE SEPTIQUE	045392	C1901845	224,20
LES TOILES DU BAS-ST-LAURENT	RESSORT POUR PORTE	38264	C1901846	25,29
LES SERVICES VERRO INC.	pneus camion service	515211	C1901847	1 034,78
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2019-10-03	L1900055	30,17
VISA AFFAIRES DESJARDINS	rideau clep .conseil	10-02-19	L1900055	74,07
VISA AFFAIRES DESJARDINS	baton signalisation a neige	2019-10-19	L1900055	45,99

15 2426.15\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 5 employés	6 587.40\$
Total des factures :	15 426.15\$
Totaux salaires et compte du mois :	22 013.55\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	7 849.44\$
Salaires payés :	6 587.40 \$
Reste à payer :	7 576.71 \$

5. 2019-216

AUTORISATION DE PAIEMENT-SANI-MANIC-VIDANGES FOSSES SEPTIQUES

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture # 45871 au montant de 6 726.04\$ à

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

Sani-Manic pour la vidange des fosses septiques dans le secteur de Lac du Gros Ruisseau.

6. 2019-217

AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-PROJET 9070- 008

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le paiement de la facture # 36325 à la MRC de La Mitis au montant de 6 818.77\$ pour les frais d'honoraires pour le projet 9070_008 pour le remplacement de ponceaux. (seuil TECQ)

7. 2019-218

RAPPORT FINANCIER 2019-MANDAT

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater la firme comptable Mallette S.E.N.R.C.L. pour l'audition du rapport financier 2019.

8. 2019-219

AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT 2019-03 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donnée par la conseillère Josée Martin dans le but d'adopter le règlement numéro 2019-03 sur les ponceaux des entrées privées.

9. 2019-220

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-03 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES

Le conseiller Ghislain Vignola fait le dépôt du projet de règlement no 2019-03 sur les ponceaux des entrées privées.

10. 2019-221

COMITÉ DE SUIVI MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que la MRC et chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité de suivi de La Mitis avec un mandat clair;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique MADA nécessite la création d'une structure de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique MADA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la mise en œuvre est une responsabilité partagée exigeant un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la MRC, des municipalités, des organismes et du milieu.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland, appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité d'autoriser la création du comité de suivi MADA de La Mitis composé de:

- Catherine Aubut, conseillère au développement de la MRC de La Mitis, représentante de la MRC;
- Lise Deschênes, membre du comité des usagers et représentante de la Table Vieillir en santé de La Mitis
- Carolle-Anne Dubé, mairesse de Métis-sur-Mer, représentante du conseil maires de la MRC de La Mitis;
- Gisèle Hallé, présidente de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent, représentante du milieu;
- Nelson Bussièrès, organisateur communautaire, CISSS Bas-Saint-Laurent Installation Mitis, représentant des organismes;
- Jacques Vachon, conseiller municipal de Grand-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Yvon Morissette, conseiller municipal de Saint-Octave-de-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Manon Landry, conseillère municipale de La Rédemption et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jean-Rock Michaud, conseiller municipal de Les Hauteurs et personne responsable du dossier « aîné »;

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

- Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Mont-Joli et personne responsable du dossier « aîné »;
- Clémence Lavoie, conseillère municipale de Padoue et personne responsable du dossier « aîné »;
- André Blouin, conseiller municipal de Saint-Charles-Garnier et personne responsable du dossier « aîné »;
- Étienne Lévesque, conseiller municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jasmin Couturier, conseiller municipal de Saint-Joseph-de-Lepage et personne responsable du dossier « aîné »;
- Dolorès Bélanger, conseillère municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici et personne responsable du dossier « aîné »;
- René Desrosiers, conseiller municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc et personne responsable du dossier « aîné »;
- Gaston Rioux, conseiller municipal de Sainte-Luce et personne responsable du dossier « aîné »;
- 4 sièges disponibles pour les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Donat, Métis-sur-Mer et Price.

Ce comité aura pour mandat de :

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et milieu de vie des aînés de La Mitis :

- en veillant à la réalisation des actions du plan d'action MADA de la MRC de La Mitis et des plans d'action MADA locaux;
- en produisant un bilan annuel;
- en informant la population et les partenaires de l'avancement des travaux.

11. 2019-222

PROGRAMME DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de ne pas participer au programme des cadets de la Sûreté du Québec.

12. 2019-223

PROLONGEMENT DE TRAVAUX 5^E RANG OUEST-PROJET 9070_009

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le prolongement de 75 m de pavage pour se rendre jusqu'au ponton dernièrement remplacé, le coût est de 5000\$ de plus sur projet 9070_009. (TECQ)

13. 2019-224

AUTORISATION POUR CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-DONAT, SAINTE-FLAVIE, SAINT-LUCE ET SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, TEL QUE PRÉVU À L'ARTICLE 14.3 DU CODE MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu unanimement par le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, une entente avec les municipalités de Saint-Donat, Sainte-Flavie, Sainte-Luce et Sainte-Angèle-de-Mérici, pour faire un appel d'offres en commun pour la collecte des matières résiduelles, tel que prévu à l'article 14.3 du Code municipal.

14. 2019-225

ALBUM FINISSANT 2019-2020 - ÉCOLE LE MISTRAL

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de prendre un espace publicitaire dans l'album des finissants 2019-2020 de l'école Le Mistral au montant de 50\$ pour la grandeur d'une carte d'affaires.

15. 2019-226

DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ
PRINCIPES

ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES

La municipalité de St-Joseph-de-Lepage adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur,

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adhère.

OUVERTURE ET INCLUSION

Pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principes de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

ENGAGEMENTS

Il est proposé par Madame Josée Martin
Appuyé par Monsieur Jasmin Couturier,

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la municipalité de St-Joseph-de-Lepage se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

16. 2019-227

ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ CIVILE

Sur proposition de Madame Hugo Béland et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat regrouper avec la MRC de la Mitis pour des équipements pour la sécurité civile, pour les équipements suivants :

Radios portatives	1
Lits de camp	30
Trousse d'hygiène	10
Couverture	30

17. 2019-228

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2019-2020

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme M. Hugo Béland comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit novembre et décembre 2019, ainsi que janvier et février 2020.

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme M. Ghislain Vignola comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit mars, avril, mai et juin 2020.

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme M. Yann-Érick Pelletier comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit juillet, août septembre et octobre 2020.

La municipalité autorise le ou la maire (esse) suppléant(e) durant sa période désignée à signer au nom et pour la municipalité en remplacement de monsieur Magella Roussel, maire en cas d'impossibilité de celui-ci. Et cela en faisant une résolution si l'occasion se présente.

19.
2019-229

AFFAIRES NOUVELLES

A) AUTORISATION DE PAIEMENT - GROUPE BOUFFARD-COLLECTE OCTOBRE 2019

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 136045 à Groupe Bouffard pour la collecte des matières résiduelles pour le mois d'octobre 2019.

20.

PÉRIODE DE QUESTIONS

21. 2019-230

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, déclare la clôture de l'assemblée à 20h39.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20 h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire